

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 18 décembre 2025

Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN*, Maire.

Date de convocation
11/12/2025

Date d'affichage
23/12/2025

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BOIGEY-DIEMER M., BREGIER T., COLIN B., DEVAUCHELLE E., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., MILLION E., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E.
Monsieur Maxime ROUSSELOT a été nommé secrétaire.

Absents excusés : CHABRIER R., COURTOIS-PAULUS A., FRESSE A., POIRIER S.

Absents : GABRION J.-M., ROLLOT D.

*Pouvoirs : R. CHABRIER a donné pouvoir à J.-F. CLASQUIN
A. FRESSE a donné pouvoir à M. BOIGEY-DIEMER
S. POIRIER a donné pouvoir à M.-F. VANNSON*

Objet : **Convention de stérilisation et identification des chats libres sauvages avec la fondation 30 millions d'amis**

Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté par un administré concernant un grand nombre de chats errants sur la commune. Une proposition de partenariat avec la fondation 30 millions d'amis a été reçue. Elle vise à accompagner les communes pour gérer les populations d'animaux errants et de maîtriser leur prolifération.

La fondation propose une campagne de stérilisation et d'identification, d'animaux en prenant en charge 50 % des frais, sur la base de tarifs maximums d'intervention par animal, l'autre moitié étant à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à la majorité** (1 pour, 9 contre et 6 abstentions),

- **REFUSE la proposition de convention de partenariat avec la fondation 30 millions d'amis concernant la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages.**

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

